

Cédule I.

MESURES DE LONGUEUR ADMISES À LA VÉRIFICATION.

DÉNOMINATIONS.	MATIÈRE.
Mesures de 10 pieds.	Ces mesures peuvent être faites de tout métal dur, ou en bois à fibres droites. Si elles sont en bois, les bouts doivent en être protégés par des garnitures en métal bien assujéties.
“ 6 “	
“ 5 “	
“ 3 “ ou verge.	
“ $\frac{1}{2}$ verge.	
“ 2 pieds.	
“ 1 pied.	
“ $\frac{1}{2}$ “	
Chaînes ou rubans-mesures, de 100 pieds.	Les chaînes doivent être en fer ou en acier à mailles solides.
“ “ 50 “	
Divisés en pieds.	Les rubans-mesures peuvent être en acier ou en fil métallique tissé avec fils d'une autre substance.
Chaînes ou rubans-mesures de 66 pieds.	
“ “ 33 “	
Divisés en chaînons.	
Les mesures en galon ordinaire ne seront pas vérifiées.	

Cédule K.

TARIF DES RETRIBUTIONS OU ÉMOLUMENTS À PERCEVOIR POUR LA VÉRIFICATION DES MESURES DE LONGUEUR.

	En métal.	En bois.
Mesures de 10 pieds.....	20 cts.	20 cts.
“ 6 “	25	20
“ 5 “	25	20
“ 3 “ ou d'une verge.....	10	5
“ $\frac{1}{2}$ verge.....	10	5
“ 2 pieds.....	2	2
“ 1 pied.....	2	2
“ $\frac{1}{2}$ “	2	2
Chaînes ou rubans-mesures de 100 pieds.....	\$1.50	
“ “ 50 “	1.00	
“ “ 66 “	1.00	
“ “ 33 “75	